

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant prolongation de la
suspension d'engagement de
l'adjudant-chef Jean-Michel DAX du
CIS MURAT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 3
février 2015, portant suspension d'engagement d'office de l'adjudant-chef
Jean-Michel DAX, du 14/10/14 au 31/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant l'adjudant-chef Jean-
Michel DAX en arrêt de maladie du 31/07/15 au 31/08/15,

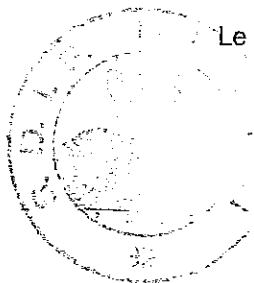
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'office d'engagement de l'adjudant-chef Jean-Michel DAX, sapeur-pompier
volontaire au centre de secours de MURAT, est prolongée, du 31 juillet 2015 au 31 août 2015.

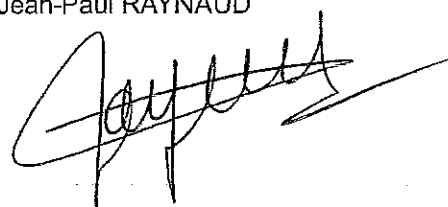
Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 21 AOUT 2015



Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Jean-Paul RAYNAUD



Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**